Image not found or type unknown

Refus indemnisation ITT GENERALI prêt immobilier

Par **anemaq**, le **22/10/2018** à **23:53**

Bonsoir,

J'ai souscrit un prêt immobilier avec une assurance Generali couvrant les garanties ITT etc avec franchise de 90jours.

J'ai été en arrêt de travail du 16 mars au 30 juin 2018, soit plus de 90 jours. J'ai, par la suite, voulu reprendre à temps partiel thérapeutique, mon médecin m'a accordé ce temps partiel à compter du 1er juillet et il vient de me le prolonger jusqu'au 1er janvier 2019.

GENERALI refuse de m'accorder la moindre prise en charge.
- refus ITT malgré le délai de 90 j dépassé, ils ne versent que des mensualités «pleines» et mon tableau d'amortissement indique des mensualités au 5 du mois,
- et comme pas d'ITT, refus du temps partiel thérapeutique.

Je suis désespérée, ai-je un recours possible ?

Merci beaucoup par avance pour vos conseils.

Par **Jess0412**, le **01/11/2018** à **08:51**

Bonjour, dans la même situation mais toujours aucune réponse combien de temps le médecin conseil vous a donné la décision ? Mon dossier es complet et je suis dans l'attente.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés